

SECOND TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES

Dimanche 28 juin 2019 de 8H à 18H

Espace Bernard Lallemand

Peuvent participer à ce scrutin, les électeurs figurant sur la liste électorale du premier tour ainsi que les jeunes ayant atteint 18 ans avant le 28 juin et inscrits d'office.

Vous devez présenter :

UN TITRE D'IDENTITE AVEC PHOTOGRAPHIE. Par exemple :

- Carte Nationale d'identité, Passeport (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Carte du combattant délivrée par l'ONAC, Carte vitale, Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion, Permis de chasser, Permis de conduire ...en cours de validité.

Votre carte d'électeur, éventuellement



***Un doute sur votre inscription !?**

Désormais il n'existe plus qu'un fichier électoral unique pour tous les électeurs du pays, géré par l'INSEE. Aussi, si vous ne savez plus si vous êtes inscrit sur une liste électorale ou dans quelle commune a eu lieu votre dernière inscription : le dispositif ISE (**interrogation de sa situation électorale**) vous renseigne.

Connectez-vous à service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Dans l'impossibilité de vous présenter au bureau de vote :

Vous pouvez donner **procuration** à une personne de votre choix à condition qu'elle soit, elle-même, inscrite sur la liste électorale de Prix-lès-Mézières. Rendez-vous au Commissariat de Police ou au Tribunal d'Instance de Charleville-Mézières.

Exceptionnellement pour ce scrutin, un même électeur peut recevoir deux procurations établies en France.

Les procurations établies pour le second tour prévu le 22 mars restent valables pour le 28 juin

Compte tenu de la situation sanitaire, **le port du masque est obligatoire.**

Merci de respecter les prescriptions sanitaires en vigueur :

- lavage des mains au savon ou gel hydroalcoolique à votre disposition
- respect des distances et du parcours mis en place
- pas plus de trois électeurs dans le bureau de vote
- priorité aux personnes âgées et vulnérables.

Pensez à vous munir de votre stylo !

.../...

PLAN NATIONAL CANICULE 2020

Le plan canicule est activé chaque année et couvre la **période du 1^{er} juin au 15 septembre**. Ce plan définit des niveaux d'alerte des épisodes de chaleur et les actions qui y sont associées afin de prévenir et limiter les effets sanitaires de ces périodes de chaleur.

Sont concernées :

Les personnes de **68 ans et plus** ou atteintes d'un handicap et qui vivent au domicile.



Le plan prévoit la mise en place en Mairie d'un registre confidentiel comportant l'identité des personnes vulnérables, leur âge, leur adresse, les coordonnées du médecin traitant et de la personne à prévenir en cas d'urgence...

Pensez à vous inscrire ou actualiser, le cas échéant, les informations vous concernant.

0__0__0__0

...RAPPEL.....RAPPEL... RAPPEL.....RAPPEL...RAPPEL.....RAPPEL... RAPPEL.....RAPPEL... RAPPEL...

Respect du voisinage

Selon **arrêté préfectoral**, tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être utilisés **par les particuliers** que :



- de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 19H00 les jours ouvrables
- de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 les samedis
- de 10H00 à 12H00 les dimanches et jours fériés.

Le règlement sanitaire départemental interdit les feux de jardin.

Les déchets verts sont à porter en déchèterie.

LES 9 DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE SONT OUVERTES
ACCÈS LIBRE

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Savigny Pré lundi > samedi - 8h > 12h et 14h > 18h	FLIZE mardi > samedi 9h 15 > 12h et 14h > 18h
MONTCY-NOTRE-DAME Waridon - lundi > samedi 8h > 12h et 14h > 18h	GLAIRE lundi > samedi 8h > 12h et 14h > 18h
AIGLEMONT mercredi 9h > 12h samedi 9h > 12h et 14h > 17h	VRIGNE-AUX-BOIS mardi > samedi - 9h 15 > 12h et 14h > 18h
LUMES lundi 9h > 12h mercredi 14h > 17h samedi 10h > 12h et 14h > 17h	GESPUNSART mercredi 8h > 12h et 13h > 18h samedi 8h > 12h et 13h > 17h
	POURU-SAINT-RÉMY mercredi et samedi - 9h > 12h et 14h > 18h lundi 14h > 17h

Précautions d'ordre sanitaire :
- respecter les gestes barrières : l'hygiène personnelle, le port du masque, la distance et le respect des gestes barrières ;
- tous adultes et mineurs porteurs de symptômes doivent être porteurs de masque et éviter les lieux publics ;
- à l'exception de ceux qui sont autorisés.

Respectons les gestes barrières / www.ardenne-metropole.fr

(Déconfinement Restons prudents)